

FORMULAIRE

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

- 1 000 EMPLOYÉS + = 1 000 \$
- 100 À 999 EMPLOYÉS = 300 \$
- 50 À 99 EMPLOYÉS = 150 \$
- DE 50 EMPLOYÉS = 50 \$

- UNIVERSITÉS = 300 \$
- ASSOCIATIONS, GROUPES D'ACHATS, ORDRES PROFESSIONNELS, SYNDICATS = 300 \$
- SUPPORTEURS & INDIVIDUS = 20 \$
- ADHÉRENTS CORPORATIFS = 2 000 \$

ORGANISATION	
RESPONSABLE	
PRÉNOM	
NOM	
COURRIEL	
TÉLÉPHONE	

Après validation de votre adhésion, un membre du personnel de SSE entrera en contact avec vous pour déterminer les membres du personnel qui pourront avoir accès aux avantages adhérents. Dans le cas des établissements de santé, universités, associations, groupes d'achats, ordres professionnels et syndicats, il est possible d'inscrire, en plus de la personne responsable, jusqu'à 14 personnes supplémentaires (directeur des services techniques, directeur hygiène-salubrité, directeur finances, membres du comité de développement durable, professionnels de la santé, etc.).